Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 52 (1973-1974)

Artikel: Fribourg et l'industrie au XIXe siècle : l'échec de la Société des Eaux et

Forêts (1869-1875)

Autor: Walter, François

Kapitel: II: L'histoire d'un échec

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-818164

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

II. L'HISTOIRE D'UN ECHEC

A. La Société générale suisse des Eaux et Forêts

1) Un cours d'eau, des forêts et un visionnaire, Guillaume Ritter

L'énergie hydraulique a été le fondement de la révolution industrielle d'une Suisse pauvre en charbon. Cette utilisation de la force des cours d'eau explique d'ailleurs la dispersion géographique de l'industrie suisse, phénomène que les concentrations récentes n'ont pas encore effacé du paysage. La vapeur ne s'est vulgarisée que tardivement. Quant au canton de Fribourg, en fait de machines à vapeur, il ne connaîtra que celles de son chemin de fer.

L'idée de l'utilisation à grande échelle de la force motrice de la Sarine réapparaît périodiquement depuis les années 1830. Ainsi, le professeur Hughes Thomas de Neuchâtel, en 1837, projetait déjà de détourner la Sarine par un tunnel de 1 200 mètres de long, sous l'un des promontoires rocheux du site de Fribourg⁵². L'ancien lit aurait été alors transformé en canal industriel, où se seraient établies des industries utilisant la force hydraulique. Le projet fut abandonné à cause de son coût élevé. Il ne visait en définitive qu'à régulariser le cours de la Sarine, le tunnel servant de tropplein. Il faut attendre août 1867, date à laquelle l'ingénieur Herzog présente un rapport technique détaillé, pour trouver une conception nouvelle, qui tend cette fois à utiliser le tunnel pour capter la force, et non pour régulariser le cours comme dans les projets antérieurs⁵³. Trois projets ambitieux de tunnel comptent utiliser le travail produit par la chute naturelle, due à la pente de la Sarine, entre la prise d'eau et le point d'installation des moteurs.

⁵² Nouvelles Etrennes fribourgeoises, 1910, p. 23.

⁵³ AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Dossiers divers 18e-20e siècle, Rapport technique de l'ingénieur Herzog.

Le projet que présente l'ingénieur Ritter, va révolutionner les conceptions admises jusqu'alors, en ce sens qu'il propose de créer une chute artificielle par la construction d'un barrage et d'une retenue de la Sarine. La publication du projet Ritter arrive à un moment où la commune de Fribourg, soucieuse d'assainir sa situation financière — un déficit annuel qui paraissait anormal à l'époque —, s'est résolue à aliéner ses forêts. Les mises publiques sont suspendues, car Guillaume Ritter fait des offres alléchantes: 1,4 million pour les 1420 poses de forêts. Placé à 5 %, cela rapporte Fr. 70 000.— par an, alors que le rendement moyen des forêts concernées n'est que de Fr. 25 000.—! Plus encore, l'ingénieur Ritter fait rêver, il veut faire de Fribourg un centre industriel⁵⁴.

Le vaste projet qu'il soumet en 1869 à l'administration communale, concerne d'abord la mise en place d'une infrastructure de services publics. Au moment où seules quelques grandes villes du plateau ont réalisé leur adduction d'eau, Guillaume Ritter propose à la ville de Fribourg la fourniture d'eau potable, soit pour les besoins des ménages, soit pour alimenter fontaines, hydrants à incendie et assurer le nettoyage des rues et des places publiques. Pour cette amenée d'eau, Ritter veut construire un barrage d'une dizaine de mètres de hauteur, en amont du couvent des dames de la Maigrauge, sous le Breitfeld. Ce barrage produira une chute avec une force motrice variant entre 2500 et 3500 chevaux. La majeure partie de cette énergie sera utilisée à pomper l'eau de la Sarine, filtrée par un procédé naturel, jusqu'au réservoir du Guintzet. La hauteur de chute de 150 mètres — différence entre la colline du Guintzet et la partie basse de la ville de Fribourg doit permettre de distribuer l'eau dans les maisons et même de livrer à domicile de l'énergie hydraulique, propre à faire tourner des moteurs dans des ateliers d'artisanat. Ritter s'engageait également à achever les canalisations de la ville.

⁵⁴ L'exposé des projets de Guillaume Ritter se trouve pour l'essentiel aux: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Mémoire explicatif des plans de la Société des Eaux et Forêts de Fribourg par G. Ritter (20 septembre 1867); voir également: Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter, dossier 63, barrage de la Sarine.

A côté de ces réalisations d'intérêt public, l'entreprise laisse entrevoir d'énormes possibilités d'industrialisation. Le barrage sur la Sarine doit apporter de la force motrice à de grosses industries. Le système proposé est celui de la distribution de l'énergie par câbles, dite transmission télodynamique. Une usine hydraulique comprendrait des turbines susceptibles d'entraîner un câble mécanique porté par des piliers — véritables tours, dont on peut voir encore les vestiges —. Ce câble, par un système compliqué de transmission doit assurer aux diverses industries une force motrice qu'elles peuvent utiliser pour mettre en mouvement, pompes, moteurs et installations mécaniques diverses. Ce système existait déjà à Schaffhouse et un projet important allait être réalisé aux portes de Genève, à Bellegarde. Quelques années plus tard, on en fit également l'application à Zürich. Difficilement fractionnable, ce type d'énergie, dans l'esprit de ses promoteurs, devait conduire à la formation de quartiers industriels. Ce processus sera effectivement amorcé à Fribourg, où l'on parlera bientôt de «quartier ouvrier» de Pérolles. Ritter veut installer deux câbles de 30 mm de diamètre et de 765 mètres de long, qui transmettront la force de l'usine hydraulique sise à proximité du barrage, jusque sur le plateau de Pérolles, où seront attirées les industries. Primitivement, l'installation devait fournir une force d'environ 500 à 600 chevaux. Mais la déperdition considérable, due à la mise en mouvement du mécanisme et au frottement - et c'est là le gros désavantage du système - devait limiter la force effectivement utilisable à près de 300 chevaux.

L'alimentation en eau de la ville, des forêts immenses à exploiter, un barrage retenant un lac artificiel et une usine hydraulique: à partir de cette infrastructure, tous les rêves sont permis. Un établissement de scierie que Ritter qualifiera après sa construction de «l'un des plus vastes du monde», exploitera les forêts, cédées par la ville, et les bois du canton amenés par flottage jusqu'au lac de Pérolles. Un chemin de fer industriel transportera les bois flottés du lac au plateau de Pérolles. De grandes glacières naturelles seront construites pour exploiter la glace formée sur le lac en hiver. Une entreprise pourra transformer en engrais le produit des égoûts de la ville. Les sédiments du lac pourraient

alimenter une fabrique de briques. Les déchets de bois, une fabrique de pâte de bois. D'énormes possibilités s'ouvrent pour des fabriques de ciment, de plâtre, des scieries de pierre, des fabriques de parquets et de menuiseries. Guillaume Ritter songe même à utiliser la position centrale de Fribourg, pour en faire un grand entrepôt de céréales et une place de minoterie, intermédiaire entre le commerce des grains de Marseille et celui du centre de l'Europe. Le lac attirera les étrangers en grand nombre: des chalets de vacances seront créés sur ses rives avec un petit chemin de fer autour du lac. Il faudra créer un casino pour les «50 000 touristes qui visitent annuellement Fribourg» (sic!) et un chemin de fer régional jusqu'au sommet de la Berra.

Alors même que la ville de Fribourg est dans l'émoi devant tant d'espérances pour l'avenir, l'ingénieur Ritter adresse le 10 août 1869 une pétition au Grand Conseil⁵⁵. Son propos est d'inciter les autorités à profiter des circonstances créées par les grands travaux sur la Sarine,

« pour s'occuper sérieusement des voies et moyens de favoriser l'introduction de l'industrie dans le canton ».

L'ingénieur neuchâtelois saisit avec beaucoup de lucidité les problèmes essentiels qui se posent dans le cadre du progrès économique du canton. Son analyse, qui a derrière elle des projets concrets de réalisation, en tire sa force persuasive lorsqu'il reprend les interrogations que se posent, depuis plusieurs dizaines d'années, tous les Fribourgeois soucieux du développement économique.

La pétition Ritter, soumise aux départements intéressés, ne suscita pas de réactions particulièrement encourageantes des autorités⁵⁶. Quant au Grand Conseil, qui porta la pétition à son

⁵⁵ G. RITTER, Pétition au Grand Conseil du Canton de Fribourg touchant l'introduction de l'industrie dans le canton. Fribourg 1870.

⁵⁶ AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Propositions de la Direction des Finances sur la pétition Ritter, 1871.

AEF, Direction de l'Intérieur, Correspondance 1870-71, Examen et rapport concernant l'introduction de l'industrie dans le canton (15 avril 1871).

ordre du jour le 15 mai 1872, il ne fit qu'adopter les conclusions du message du Conseil d'Etat du 31 juillet 1871, en écartant les propositions du pétitionnaire, sauf en ce qui concernait une éventuelle intervention pour des réductions des tarifs des chemins de fer.

2) La formation de la Société

Cependant, le Conseil d'Etat, par le décret du 16 septembre 1869, va ratifier la convention passée entre la ville de Fribourg et Guillaume Ritter le 30 mai 1869. Pour en préciser les détails d'exécution, le gouvernement établit un cahier des charges, mis en vigueur sous forme d'arrêté le 12 janvier 1870. L'acte de vente définitif est signé devant notaire le 31 mai 1870⁵⁷.

Les autorités fribourgeoises à peine convaincues des avantages des projets d'industrialisation, Guillaume Ritter doit donner une assise financière à son entreprise. En effet, il est curieux de constater que conventions et actes de vente furent établis au nom de Guillaume Ritter lui-même, avant même qu'il puisse donner des garanties sérieuses sur le financement.

Pour réunir les capitaux nécessaires, l'ingénieur se tourna vers la France et Avignon, où il venait de terminer l'adduction d'eau. C'est ainsi que fut constituée simultanément à Avignon et Fribourg une société franco-suisse au capital de 6 millions, la «Société générale des Eaux et Forêts»⁵⁸. L'acte notarié prévoit que la société serait définitivement constituée au moment où tout le fonds social aurait été souscrit. Dans ce but, Guillaume Ritter va se mettre en relation avec son ami Emmanuel La Roche, banquier à Bâle, pour négocier le placement des actions et obligations de la Société générale des Eaux et Forêts. Rapidement,

⁵⁷ Pour ce qui concerne les bases juridiques de l'entreprise, voir: Rapports présentés par l'administration communale de la ville de Fribourg, concernant la convention passée avec M. Guillaume Ritter, ingénieur à Neuchâtel, pour la vente des forêts et la création d'industries dans la ville de Fribourg. Fribourg 1869.

⁵⁸ AEF, Registre de notaire (RN) 5743, min. 4138, fol. 14.

le banquier associe à l'affaire le financier bâlois Rudolf Kaufmann. Mais la place de Bâle ne leur semble pas faite pour absorber deux millions d'obligations. C'est pourquoi La Roche propose de contacter des banques à Genève, Lausanne, Neuchâtel et Berne. On espère par ailleurs que la ville et le canton de Fribourg souscriront pour une somme de 500 000 à 1 million de francs. La Banque des Pays-Bas à Genève se montre très intéressée à la souscription. Kaufmann et La Roche font plusieurs voyages en Suisse romande, afin d'intéresser différents instituts financiers à l'affaire. Mais ces premières tentatives furent des échecs.

A la mi-février 1870 toutefois, Rudolf Kaufmann fait savoir à l'ingénieur Ritter que la Banque commerciale de Bâle est disposée à négocier le financement des entreprises de Fribourg. Làdessus, G. Ritter obtient des membres fondateurs avignonais en visite à Fribourg, que les intéressés suisses le soient au même titre qu'eux. Ainsi les banquiers suisses devaient pouvoir disposer de Fr. 500 000.— d'actions (sur 2,5 millions prévus dans l'acte de constitution) et devaient avoir l'exclusivité de l'emprunt obligationnaire (soit 2,5 millions), un million d'obligations étant réservé à la ville de Fribourg et aux fondateurs suisses. Si cet arrangement ne convenait pas aux banquiers bâlois, G. Ritter propose un autre arrangement, par lequel il apporte personnellement Fr. 500 00.—, les banquiers bâlois souscrivant pour Fr. 750 000.—, Fr. 500 000.— étant réservés aux amis fribourgeois de Ritter et 1,25 million offert en souscription publique⁵⁹.

Au moment même où se déroule cette seconde tentative bâloise de Ritter, en vue d'organiser le financement de l'entreprise des Eaux de Fribourg, les financiers bâlois et la Banque de Winterthur transmettent à l'ingénieur par lettre du 26 février 1870 des propositions totalement nouvelles. Les banquiers estiment que le placement de l'emprunt obligationnaire prévu par la Société

⁵⁹ Pour les tractations avec les banquiers bâlois, voir: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, une liasse de correspondance: lettres des 15, 26 et 28 février, 27 et 30 avril, 24 mai 1870.

Voir aussi: Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter, dossier 63, barrage de la Sarine, lettres des 1, 4, 9 février, 19 avril 1870, etc.

constituée à Avignon et Fribourg ne peut réussir. Mais, écrivent les promoteurs suisses alémaniques,

« nous sommes disposés à nous charger de fonder et d'organiser une Société anonyme au capital de 3 millions de francs ».

Les maisons de banque garantissent 0,5 million d'apport en actions libérées, 0,75 million d'actions prises à forfait, et en plus se chargent de l'émission du solde moyennant une commission. Les banques proposent à G. Ritter la direction de l'entreprise. Il n'est laissé à l'ingénieur qu'à peine une semaine pour accepter ou refuser cet arrangement. Il accepte: les destinées de l'industrie fribourgeoise passent aux mains des banques de Bâle et Winterthur.

Les Statuts mis au point par les banquiers⁶⁰ constituent une Société anonyme par actions, sous le nom de «Société générale suisse des Eaux et Forêts». Le but de cette société est double: d'une part, elle se propose,

«l'achat et l'exploitation rationnelle de forêts, leur reboisement, la transformation ou la vente de leur sol, en première ligne des forêts de la ville de Fribourg ».

En outre, la Société mènera à chef

«l'exécution et l'exploitation du projet industriel des Eaux de Fribourg ».

Le fonds social est fixé à deux millions de francs, se divisant en 1000 actions de Fr. 500.— données en paiement de son apport à Guillaume Ritter et en 3000 actions de priorité de Fr. 500.— chacune. La société est gérée par un Conseil d'administration de neuf membres, pris parmi les actionnaires et porteurs d'au moins vingt actions. Le Conseil nomme un comité de direction, chargé d'expédier les affaires courantes. Un directeur est par ailleurs chargé de l'exécution des opérations de la société.

Le Conseil d'administration, formé au début mai 1870, compte en son sein trois membres fribourgeois de l'éphémère Société franco-suisse des Eaux et Forêts: Félix Glasson de Fri-

⁶⁰ Société générale suisse des Eaux et Forêts, Statuts. Bâle 1870.

bourg, président du Conseil d'administration, le négociant Ignace Esseiva et Charles Muller. A côté d'eux, on trouve Rudolf Kaufmann de Bâle, Hermann La Roche-Bourkhardt de Bâle, W. Schmidlin de Bâle, le colonel Hertenstein de Winterthur, A. Buhler de Winterthur et Biedermann-Reinhart de Winterthur⁶¹. Guillaume Ritter est nommé directeur de la Société.

Ce n'est que le 27 mai 1870 que fut signé devant le notaire Jacques Guérig le contrat de société⁶². L'acte est passé entre les membres fondateurs de la Société et Guillaume Ritter. Les fondateurs sont représentés par Alphonse Koechlin-Geigy de Bâle, Conseiller d'Etat, député au Conseil des Etats, président du Conseil d'administration de la Banque commerciale de Bâle et par Rudolf Kaufmann et Hermann La Roche-Bourckhardt. Une nouvelle convention passée entre la commune de Fribourg et Guillaume Ritter le 24 septembre 1870 opère le transfert des engagements pris par Ritter lui-même à la nouvelle Société générale suisse des Eaux et Forêts⁶³. Le Conseil d'administration se réunit pour la première fois le 17 août 1870 à Olten⁶⁴.

Une convention est signée le 22 avril 1870 entre la Banque commerciale de Bâle, la Banque de Winterthur, Rudolf Kaufmann et Emmanuel La Roche, tous deux banquiers à Bâle, et Guillaume Ritter, au sujet de la prise à forfait des 3000 actions de la Société générale suisse des Eaux et Forêts. Les participations des parties contractantes se répartissent comme suit:

600 actions, soit Fr. 300 000.— par la Banque commerc. de Bâle; 1000 actions, soit Fr. 500 000.— par la Banque de Winterthur; 600 actions, soit Fr. 300 000.— par Rudolf Kaufmann, à Bâle; 300 actions, soit Fr. 150 000.— par Em. La Roche, à Bâle; 500 actions, soit Fr. 250 000.— par Guillaume Ritter;

⁶¹ Charles Muller, décédé au cours de l'année 1870, sera remplacé par le docteur Thurler de Fribourg. Le colonel Hertenstein sera Conseiller fédéral et Président de la Confédération en 1890.

⁶² AEF, RN 5743, min. 4266, fol. 233.

⁶³ AEF, RN 6097, min. 3821, rép. 4203.

⁶⁴ AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration 17 août 1870 - 8 décembre 1873, 1 volume.

soit en tout 3000 actions, représentant 1,5 million de francs. L'émission des 2000 actions, offertes au public par les quatre banques de Bâle et Winterthur, eut lieu du 13 au 15 juin 1870. La souscription produisit des résultats inattendus⁶⁵. Il fut souscrit à la Banque de Winterthur 7670 actions, chez Em. La Roche 2627 actions, chez R. Kaufmann 6202 actions et 6138 à la Banque commerciale. Ce n'est donc pas moins de 22637 actions qui furent souscrites en trois jours! Comme 2000 actions seulement étaient offertes au public, il fallut procéder à une répartition au taux de 9 %, pour avoir un capital effectif de 1,5 million, une somme de 0,5 million, restant à se procurer par voie d'emprunt.

« Inutile d'insister sur ce résultat »

écrivait G. Ritter. Certes, l'avenir paraissait plein de promesses à la jeune société. La presse le souligne:

« L'entreprise Ritter est donc en pleine voie de prospérité. Entourée de l'appui des premiers financiers de la Suisse qui y ont apporté leurs capitaux et qui ont ainsi intérêt à la faire fructifier, confiée à un homme qui nous a donné des preuves éclatantes de son énergique volonté et de son savoir-faire, assurée du concours de tous les bons citoyens, elle assurera, il faut y compter, une nouvelle ère de prospérité à la ville de Fribourg »⁶⁶.

B. Les causes de l'échec

Du projet ambitieux aux réalités

L'exploitation des forêts, achetées à la commune de Fribourg, était la raison d'être initiale de la Société générale suisse des Eaux et Forêts. En même temps, la vente des bois devait consti-

⁶⁵ Pour les participations des banques à la prise à forfait des actions, voir: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Convention du 22 avril 1870. Sur la souscription, consulter: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Résultats des souscriptions chez E. La Roche, R. Kaufmann et à la Banque de Winterthur.

⁶⁶ Le Confédéré du 28 décembre 1870 (nº 155).

tuer la base financière essentielle de toute l'entreprise. On reprocha d'ailleurs à la Société de vouloir dévaster le patrimoine forestier du canton. Le directeur Ritter aurait en effet déclaré:

« Les Bâlois veulent faire abattre les forêts, faire flotter les bois bruts et équarris dans le midi de la France..., les vendre le plus promptement possible, afin que toute cette affaire soit liquidée dans trois à quatre ans ».

G. Ritter s'empressa de réfuter ces allégations⁶⁷.

Il n'en est pas moins vrai que tout le plan financier primitif de la Société était bâti sur le commerce du bois avec la France. La réalisation des forêts devait rapporter Fr. 600 000.— annuellement, provenant de la vente de 20 000 m³ de bois à Fr. 30.— le m³. Le directeur de la Société pensait obtenir ce résultat pendant huit années consécutives⁶⁸.

Or, la guerre franco-allemande dès juillet 1870 et la crise financière qui lui fut liée, vint modifier considérablement les espérances mises sur le marché français. Les relations commerciales avec la France sont pratiquement interrompues. Cette crise prive donc la jeune Société des ressources sur lesquelles elle comptait, l'année même de sa fondation, et obligea ses dirigeants à reconvertir le plan financier.

Le marché français fermé, la Société dut s'adapter au marché suisse. Or, faisant suite à la guerre franco-allemande, précédant la crise du milieu des années 70, une période d'activité économique fébrile secoua l'Europe, spécialement l'Allemagne. Ce que l'on a pu appeler le «Gründerfieber» toucha également la Suisse,

⁶⁷ C'est du moins ce que prétend la Compagnie des Chemins de fer de la Suisse Occidentale. Elle n'a jamais pardonné à Ritter des affirmations selon lesquelles les tarifs sont trop élevés. Voir: Lettre du comité d'exploitation des chemins de fer de la Suisse Occidentale au Conseil d'Etat du canton de Fribourg au sujet de la pétition de M. G. Ritter. Fribourg 1871.

⁶⁸ AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Deuxième rapport du Directeur de la Société générale suisse des Eaux et Forêts à son Conseil d'administration (30 novembre 1870). Fribourg 1871, p. 1.

non pas dans le domaine industriel ou bancaire, mais dans le domaine particulier du chemin de fer. Comme le note Eduard Fueter⁶⁹, on assiste en Suisse à une effervescence de projets de chemin de fer. En 1873, lorsque cette activité créatrice atteint son degré le plus extrême, ce ne sont pas moins de 914 km de voies ferrées qui reçurent des concessions, soit ½ des kilomètres de chemin de fer construits jusqu'alors en un quart de siècle! Cette fièvre du chemin de fer permit à la Société générale suisse des Eaux et Forêts une reconversion, qui l'empêcha vraisemblablement de sombrer une année à peine après le début de ses activités.

Ainsi, la Société fournit des traverses à la ligne de la Broye, à la compagnie de la Suisse Occidentale, à la Compagnie Berne-Lucerne. En 1875 apparaît un nouveau débouché: la fabrication des poteaux télégraphiques. La fabrication d'échallas, de lattes, de caisses d'emballages utilisent les déchets de bois. Cependant, il est surprenant de constater qu'à plusieurs reprises, la Société n'arrive pas à honorer ses commandes, qu'elles doit acheter à perte des traverses à des marchands de bois, qu'elle doit même rompre un important contrat pour la livraison de poteaux télégraphiques à l'administration française.70

En 1875, la Société semble dans l'impasse. La situation est paradoxale. En effet, seules l'extension du commerce des bois et la réalisation rapide du produit des forêts permettraient de faire face aux échéances. Mais la situation même de la Société, ses difficultés financières, voire l'incapacité de sa direction commerciale, ne permettent pas d'appliquer cet ultime remède. Le secteur de la scierie, dans son désarroi, ne fait que refléter ce qui se passe dans les autres départements de la Société générale suisse des Eaux et Forêts.

⁶⁹ ED. FUETER, Die Schweiz seit 1848. Zürich 1928, p. 167.

⁷⁰ Pour les activités de la société, voir: AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès verbaux des séances du Conseil d'administration; Procès verbaux des séances du Comité de direction, 10 septembre 1870 au 8 juillet 1875 (1 volume).

En ce qui concerne les travaux hydrauliques de la Société, les retards sont considérables. Plusieurs facteurs peuvent être pris en considération. La pénurie d'ouvriers, les retards dans la livraison des matériaux et des machines, expliquent en partie la situation. Mais les difficultés techniques presque insurmontables parfois, suffisent pour comprendre l'impossibilité d'observer les délais prescrits: profondeur des fondations du barrage (jusqu'à 10 mètres); une quinzaine de crues subites de la Sarine la première année des travaux, dont certaines, catastrophiques, détruisaient l'ouvrage à peine amorcé. Demande de prolongation des délais fut faite au Conseil communal. En mai 1872, cette autorité accorda prolongation jusqu'au 1er octobre 1873. En définitive, des travaux qui auraient dû être exécutés en moins de deux ans, prirent trois ans et demi!

Le lac artificiel est formé fin février 1873. La transmission de force aurait dû être livrée dès janvier 1873. Ce n'est que le 13 mars 1874 que commence à fonctionner la première transmission, celle de la fabrique de wagons. La fonderie et la fabrique d'engrais ne recevront de l'énergie qu'au mois de juillet suivant. Quant à la réalisation de l'adduction d'eau en ville de Fribourg, elle ne s'établira que lentement, surmontant les fréquentes ruptures de conduites-maîtresses en fonte. Fin 1874, début 1875, les premiers propriétaires voient arriver à domicile une eau dont il est permis de douter qu'elle fût d'une parfaite limpidité.

Mais c'est en définitive dans les difficultés financières qu'il faut chercher les causes de l'échec. Essayons de suivre les décisions des organes de direction, qui ne sont dès le début qu'un replâtrage inutile.

Le Conseil d'administration a conscience des difficultés, déjà lors de sa première réunion le 17 août 1870⁷¹. Il est d'autre part hautement significatif que le 17 décembre 1870, le Conseil d'administration recommande

⁷¹ AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux du Conseil d'administration, séance du 17 août 1870.

« au Directeur de publier la situation financière comme sous le premier rapport et non point comme dans le second où il paraît beaucoup trop se préoccuper de l'état de crise »,

que traverse l'entreprise au point de vue financier⁷².

La première mesure que prend le Comité de direction est de décider — plus rapidement qu'on ne l'aurait souhaité, dans les premiers mois de 1872 — la réalisation des emprunts autorisés par les statuts, pour compléter le capital⁷³. Commence alors le dangereux processus des emprunts à court terme, des avances de fonds de la part des banquiers fondateurs, en hypothéquant de problématiques recettes, pour s'assurer à tout prix des liquidités. Dans le bilan de 1872, on constate qu'au cours de l'année, la Société a émis pour 1,5 million d'obligations à 5 %, prises en charge par les banquiers fondateurs avec une commission de 1 %. Le capital actions et obligations a donc été porté en 1872 de 2 millions à 3,5 millions de francs. Le tout s'investit dans des installations et des équipements qui ne rapportent guère en euxmêmes (barrage, voies ferrées, canalisations, bâtiments etc...). Rien d'étonnant donc à ce que les coupons d'intérêt des actions ne soient pas payés et que l'entreprise tombe sur les places financières dans un discrédit presque total, ce qui lui ferme toute occasion d'obtenir des avances de fonds dès la fin de l'année 187374.

Le Conseil d'administration, dans ses rapports de 1873 et de 1874, tente d'analyser la situation d'un point de vue interne à l'entreprise. Or, le coût effectif des investissements au 31 décembre 1873 est de Fr. 4 284 247.— soit un excédent de Fr. 784 247.— par rapport au capital primitif. Force lui est de constater que le défaut de l'entreprise dès son origine a été l'insuffisance du capital:

« Notre budget primitif de Fr. 3 335 000.— s'est trouvé successivement augmenté soit par le coût dépassant l'évaluation primitive,

⁷² Conseil d'administration, séance du 17 décembre 1870.

⁷³ AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux du Comité de direction, séance du 10 février 1872.

⁷⁴ AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux du Conseil d'administration, séance du 8 décembre 1873. Voir en annexe, l'évolution du cours de l'action de la Société sur la place de Bâle.

soit par des constructions et acquisitions non comprises dans le devis d'origine et notamment par l'accumulation des intérêts, frais généraux, frais de Direction, d'administration pendant la période prolongée de construction; nos dépenses ont donc atteint un chiffre hors de proportion avec les ressources primitives de notre Société »75.

Il s'agit donc, pour la Société, de rembourser le plus promptement possible l'ensemble de la dette flottante, ou, au moins, de tenter de la consolider. Mais ce remède lui-même prive l'entreprise de tout fonds de roulement. Le rapport pour 1874 conclut qu'il

« sera fort difficile de sortir de cette situation »76.

Tout naturellement, les membres des Conseils ne ménagèrent pas leurs critiques à l'égard de Guillaume Ritter, lorsque les difficultés accumulées annihilèrent peu à peu l'espoir d'une rentabilité immédiate. Il est évident que Guillaume Ritter a totalement surestimé les rendements que pouvaient donner des installations telles qu'amenée d'eau, distribution de force etc... Le banquier La Roche résume bien la situation, lorsqu'à la séance du Comité de direction du 22 octobre 1873, il déclare trouver

« que le Directeur a conduit les financiers fondateurs beaucoup trop loin avec ses espérances qui aujourd'hui ne se réalisent point ».

Et Ritter de démissionner le 1 juillet 1875.

2) Faillite et liquidation

En fait, seules des mises de fonds considérables (pour des profits insignifiants) eussent pu sauver l'entreprise. Personne ne voulait s'y hasarder. A la suite d'une assemblée générale des actionnaires, tenue à Bâle le 6 juillet 1875, les *Basler Nachrichten* publièrent la demande officielle de faillite qui fut déposée entre

⁷⁵ AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Troisième rapport annuel du Conseil d'administration de la Société générale suisse des Eaux et Forêts de Fribourg, adressé à MM. les actionnaires de cette Société. Fribourg 1874.

⁷⁶ AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Quatrième rapport du Conseil d'administration, année 1874. Fribourg 1875, p. 13.

les mains du président du Tribunal de commerce. La faillite fut prononcée le 27 juillet 1875. Une nouvelle assemblée des actionnaires, réunie le 7 septembre 1875, décida d'obtenir des créanciers un concordat, afin d'arrêter la faillite. Une Commission de liquidation fut nommée à cet effet. Les créanciers consentirent à une liquidation dont les produits serviraient à leur remboursement. En même temps, une nouvelle convention se conclut avec le Conseil communal et sera ratifiée par le Conseil d'Etat, convention par laquelle la Commission de liquidation s'engage à terminer les travaux initialement prévus⁷⁷.

Les travaux seront effectivement achevés vers 1878. Quant à la réalisation des actifs, elle se fait plus difficilement. La plus grande partie des forêts aura été liquidée en 1883. Mais les installations industrielles (barrage, usine hydraulique, transmission télodynamique par câbles, distribution d'eau en ville, scierie et voies de chemin de fer), ne trouvent que difficilement preneur. Seule la ville ou l'Etat paraissent susceptibles de reprendre une entreprise, qui est finalement d'intérêt public⁷⁸.

⁷⁷ Pour la nouvelle convention, voir: Bulletin des lois 1876, t. 45, p. 199. Sur l'activité de la Commission de liquidation consulter: AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Protocole de la Commission de liquidation des Eaux et Forêts, 11 octobre 1876 au 14 décembre 1876. Voir également: Commission de liquidation 1883-1888, et, les Rapports annuels de la Commission 1875, 76, 77/78, 79/80, 81 et 82.

⁷⁸ Pour comprendre la lenteur de la liquidation, il faut lire: Rapport au Conseil communal sur le projet d'achat des immeubles et installations industrielles de la Société des Eaux et Forêts en liquidation, AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Eaux et Forêts, 17e-19e siècle, dossier Eaux et Forêts, Achats. On y lit ceci: « Il faudrait nécessairement baser son appréciation sur le rendement, dont il faudrait déduire une partie pour amortissement. Et cependant, cette manière de procéder, qui serait logique dans toute autre circonstance, ne peut être employée ici, par l'excellente raison que le capital de construction est tellement en disproportion avec le rendement qu'en établissant un amortissement sur le coût de ces installations, non seulement la totalité du revenu net serait absorbé, mais encore on arriverait à ce résultat dont l'énormité vous frappera que la Société des Eaux et Forêts devrait payer à la ville une somme fort considérable pour qu'elle consente à devenir propriétaire des usines et installations de Pérolles ».

Mais lorsque la ville tentera les premières démarches en vue d'un rachat en 1888, — douze années se sont écoulées depuis la demande en faillite —, l'Etat de Fribourg s'interposera habilement, offrant Fr. 585 000.—, là où la commune n'avançait que Fr. 360 000.—. Nous ne voulons pas entrer ici dans la polémique, suscitée par les manœuvres de l'Etat et du Conseiller d'Etat et directeur des finances, F.X. Menoud, lors des négociations du rachat. Bornons-nous à citer le jugement péremptoire de la Neue Zürcher Zeitung. Elle écrit, dans son numéro du 7 octobre 1888, voyant dans toute l'affaire la marque du chef incontesté de la politique fribourgeoise, Georges Python:

« Jedes neue Unternehmen des kleinen Diktators Georg der Erste bestätigt die Wahrheit dieses Ausspruchs ».

Mais si l'Etat achète, c'est que l'Etat a des projets. La Direction des Travaux Publics, à qui échut l'administration de l'entreprise des Eaux et Forêts, résolut en 1889 déjà de supprimer la coûteuse transmission télodynamique et de la remplacer par l'électricité. L'idée était dans l'air depuis quelques années. Dès 1886, des projets d'électrification avaient été lancés. L'ingénieur Ritter lui-même avait demandé une concession avec monopole, pour l'éclairage par l'électricité. D'autre part, on étudie les possibilités d'augmenter la force produite par la chute d'eau: un projet de 1888 envisage la possibilité de surélever le barrage et de creuser un tunnel sous Bourguillon. La production d'énergie électrique, réalisée quelques années plus tard, ouvrira effectivement une ère nouvelle dans le développement économique du canton.

Cependant, le rapport final de la Commission de liquidation permet d'apprécier l'ampleur des pertes subies par les créanciers⁷⁹. Elle se chiffre au 37 % de leurs avances. La perte définitive se monte à Fr. 2812600.—: soit les deux millions du capital action plus Fr. 812600.—, constituant la perte des créanciers et des porteurs d'obligations.

⁷⁹ AEF, Eaux et Forêts 1885-1896, Rapport final de la Commission de liquidation de la Société générale suisse des Eaux et Forêts à Fribourg. Bâle, 3 janvier 1889.

C. Un processus cumulatif réduit

Une des raisons d'être de la Société générale suisse des Eaux et Forêts consistait en la création d'une zone industrielle sur le plateau de Pérolles. Dans ce but, la Société avait mis en place une infrastructure, destinée à attirer les industries. Cette infrastructure, qui aurait dû constituer la source des principaux revenus de la Société, comprenait la fourniture de force motrice par le câble télodynamique, la fourniture d'eau courante, ainsi que la jouissance du chemin de fer industriel.

C'est ainsi que, parallèlement au développement de la Société des Eaux et Forêts, va se créer toute une série d'industries, certaines liées très directement à l'expérience des Eaux et Forêts, d'autres beaucoup moins, mais qui toutes ressentirent très vivement l'échec de la «mère» des industries fribourgeoises. En l'espace de quelques années, Fribourg changera considérablement: il se forme une Société de Fabrication de Wagons, une Société de Pisciculture, une Société de Fonderie, une Fabrique d'Engrais, une Société de Tannerie, une Fabrique de Cartonnage, des industries alimentaires, sans compter les petites affaires qui naissent pendant la fièvre de fondation des années 1869-1874.

La Société fribourgeoise de Fabrication de Wagons, entreprise la plus ambitieuse des années 1870, après la Société des Eaux et Forêts, fit naître de grands espoirs à Fribourg. Son échec en sera ressenti d'autant plus fortement. Constitué le 16 mars 1872 avec un capital de 1,5 million de francs⁸⁰, cette société a un lien direct avec la Société des Eaux et Forêts. On retrouve le même personnel dans le Conseil d'administration. Néanmoins, Ritter et les promoteurs alémaniques ont voulu assurer une participation fribourgeoise beaucoup plus conséquente: ainsi, 9 membres du Conseil d'administration sur 12 sont fribourgeois, 600 actions

⁸⁰ AEF, RN 5745, min. 109, répert. 4738; voir aussi: Statuts de la Société fribourgeoise de fabrication de wagons. Bâle 1872.

sur 3000 sont souscrites par des Fribourgeois. Cette entreprise n'exercera qu'une activité éphémère. Malchanceuse — un incendie détruisit plusieurs ateliers en 1874, — elle venait trop tard pour s'adapter à un marché déjà saturé. Plus de 300 ouvriers perdirent leur emploi, lors de la liquidation de 1875.

En octobre 1871, était lancée la Société de Pisciculture, Glacières & Irrigation⁸¹, étroitement liée à la Société des Eaux et Forêts (sur dix membres du comité de fondation, trois seulement n'appartiennent pas à l'administration des Eaux et Forêts). La nouvelle entreprise se propose de créer un établissement de pisciculture, d'exploiter les égoûts de la ville pour irriguer les domaines que possèdent la Société des Eaux et Forêts. Mais surtout, on veut exploiter commercialement la glace qui se forme naturellement l'hiver sur le lac de Pérolles, en la conservant dans de vastes glacières creusées dans les rochers de la Sarine. C'est cette dernière activité qui procurera les maigres bénéfices de Fr. 1968.—, en 1873, à peine le 0,5 % du capital de Fr. 400 000.—82. Cette société sera liquidée en 1875.

Sans participation étrangère, autofinancée et totalement indépendante des entreprises contrôlées par les Eaux et Forêts mis à part la force télodynamique qu'elles lui loue —, la Fonderie et Atelier de Construction s'établit en 1871⁸³. La bonne marche des affaires amena cette entreprise de 50 ouvriers à réviser ses statuts en 1873 déjà. La participation de deux banques d'affaires (Weck & Aeby à Fribourg et Pasquier & Pittet à Lausanne) permit d'augmenter le capital, qui passe de Fr. 60 000.— à Fr. 500 000.—⁸⁴. Changeant à plusieurs reprises de raison sociale, cette entreprise travaillera jusqu'en 1922.

La fabrication d'engrais correspond à un besoin réel du marché, car le canton est capable d'absorber lui-même une telle production. Cet avantage, que les autres entreprises étaient loin

⁸¹ AEF, RN 5744, min. 369, répert. 4625.

⁸² AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Troisième rapport du Conseil d'administration de la Société des Eaux et Forêts, p. 12.

⁸³ AEF, RN 6098, min. 4209, rép. 4738.

⁸⁴ AEF, RN 5746, min. 221, rép. 4998; RN 5746, min. 208, rép. 4990.

de réunir, suffit à justifier les succès de la Fabrique d'Engrais, ouverte modestement dans les bas-quartiers de Fribourg en 1864. Les promoteurs, Jean Edouard Wicky et Félix Castella, décidant de donner une extension plus grande à leur entreprise, la transformèrent en société par actions et édifièrent de nouveaux bâtiments dans le quartier industriel de Pérolles, profitant, comme la Fabrique de Wagons et la Fonderie, de la force motrice du câble⁸⁵. La fabrique connut dès lors un développement régulier, malgré des périodes pénibles, dues à la dégradation des marchés extérieurs au canton. En 1876, une succursale est ouverte à Grüze dans la banlieue de Winterthur, et dix ans plus tard, l'usine de Fribourg absorba par fusion une entreprise similaire à Renens. La réussite de cette entreprise, tout en surprenant les contemporains, semblait donner raison à ceux qui préconisaient l'introduction d'industries proches de l'agriculture.

Mentionnons enfin, la fondation d'une Tannerie fribourgeoise en 1874, au capital étonnamment élevé de Fr. 500 000.—. On pensait alors exploiter un procédé nouveau de tannage. Mais la liquidation intervient en 1875 déjà⁸⁶.

Plus heureuse a été la constitution, en 1870, de la Fabrique de Cartonnage Fribourg SA (CAFAG), puisqu'elle constitue aujour-d'hui encore une des plus importantes entreprises de la place⁸⁷.

Du côté des industries alimentaires, mentionnons l'ouverture, en 1875, d'une Fabrique de Pâtes alimentaires à Saint-Apolline près de Fribourg⁸⁸, l'extension de la Brasserie Poletti en 1871⁸⁹ (la future Brasserie du Cardinal), ainsi que l'installation à Guin au début des années 1870⁹⁰, d'une succursale de l'Anglo-Swiss Condensed Milk Corporation de Cham (Zoug).

⁸⁵ AEF, RN 5745, min. 85, rép. 4731. Les AEF possèdent également une partie des archives de la Fabrique d'Engrais.

⁸⁶ AEF, RN 6115, min. 732 et 733, f. 414-430.

⁸⁷ 1870-1921, die ersten 50 Jahre der Cartonnage-Fabrik Freiburg A.G., Freiburg (Schweiz). Fribourg 1921.

⁸⁸ AEF, RN 5748, min. 455, rép. 5543.

⁸⁹ AEF, RN 5744, min. 330, rép. 4610.

⁹⁰ Le Confédéré du 5 juin 1872 (nº 67).

Le début des années 1870 voit donc s'établir à Fribourg, en un temps relativement restreint, toute une série d'industries importantes. Des investissements considérables aboutissent à la création d'industries de transformation, englobant également la transformation de produits agricoles. Le capital étranger assure dans la plus large mesure les bases financières des nouvelles créations industrielles. Mais, par la mobilisation de l'épargne intérieure, un potentiel financier notoire est exploité, ce qui contribue à associer au développement industriel les différentes couches de la bourgeoisie locale.

Ce dynanisme des années 70 s'inscrit dans le contexte de l'épanouissement du capitalisme libéral. Il n'est pas négligeable que la structure juridique choisie soit dans la plupart des cas la société anonyme. A cette époque, en effet, le type de société le plus souvent adopté était une des variantes des sociétés de personnes. La société anonyme a certes pour avantage de diminuer les risques, puisque chaque actionnaire n'est garant que de son propre apport. Mais le choix de cette forme de société, par les promoteurs à l'œuvre à Fribourg, est le signe qu'ils avaient, consciemment ou non, perçu combien le développement économique était fonction de la multiplication des sociétés de capitaux, constituées par l'accumulation des avoirs des épargnants individuels.

Cette activité résolument moderne, qui tenta de transformer Fribourg, fut, dans l'ensemble, un échec puisque les plus grandes créations durent être liquidées, alors que les autres survivaient au milieu de difficultés sans nombre.

D. Une étape marquante de l'histoire économique du canton

«Des ateliers! y peut-on penser?», écrivait Le Confédéré en 1872.

« Ça ne prospère qu'à Bâle, à Zürich, à Winterthur, mais à Fribourg, dans la ville des moines ou des nonnes. Ceux qui le disent n'y songent pas, ou ils radotent »⁹¹.

Et pourtant Guillaume Ritter, avec ses projets fantastiques, donna un instant l'illusion que Fribourg si longtemps impénétrable aux idées et à l'économie moderne, s'était enfin réveillée. Ainsi, Le Confédéré pouvait écrire à la fin de la même année 1872:

«L'an de grâce 1872 marquera dans les annales de Fribourg. Nos neveux la citeront à leurs enfants comme celle qui a vu naître les fabriques et l'industrie, c'est-à-dire qui donnera au pays aisance et prospérité. Personne dans les montagnes de Neuchâtel n'ignore l'année où la première montre fut fabriquée par le forgeron Richard. L'an passé, à pareille époque, les vaches broutaient encore l'herbe du plateau de Pérolles, là où à cette heure, il y a une fonderie en pleine activité, et la vaste fabrique de wagons achevée ou à peu près »⁹².

Dix ans plus tard, en 1882, apparemment bien peu de chose subsiste de cette activité fébrile. On se préoccupe comme avant d'introduire l'industrie à Fribourg. Et le président de la Société économique, lorsqu'il tracera l'histoire de la Société, pourra se permettre d'enchaîner:

« La tentative faite en 1867 par le Conseil communal pour introduire dans notre cité des industries nouvelles étant restée sans résultats appréciables, notre société tenta un nouvel effort dans le même sens en 1882 »93.

⁹¹ Le Confédéré du 15 mars 1872 (nº 32).

⁹² *Ibid.* du 20 septembre 1872 (nº 113).

⁹³ H. de BUMAN, op. cit., p. 231.

A cette date, sur la demande des autorités, la Société produit un rapport, et organise un concours pour l'élaboration de mémoires sur les moyens d'introduire, ou de faire revivre l'industrie à Fribourg. D'après les résultats du concours que publie l'abbé Charles Raemy⁹⁴, on n'a guère progressé depuis l'enquête de 1867. Les industries à développer, et qui conviendraient le mieux à Fribourg seraient: la confection de blouses, la ganterie, le tricotage, la broderie, la fabrication de la chicorée, la confection des chaussures, le tressage des pailles. Parmi les moyens généraux envisagés: le développement de l'instruction primaire et professionnelle, la lutte contre l'intempérance et le paupérisme, la révision du système d'imposition des professions industrielles et commerciales. Autant de problèmes qu'on évoquait déjà dans les années 50 et 60. Cependant, lorsqu'on examine la liste des entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques du 23 mars 1877, que le Conseil d'Etat publie en 187895, on constate que sur les 23 entreprises assujetties à la loi, une douzaine au moins est issue de cette décennie 70-80, qui reste un tournant dans l'économie fribourgeoise. Cependant, des grands projets des années 70, n'ont subsisté que la Fonderie et la Fabrique d'Engrais, alors que nombre de petites réalisations ont survécu. Longtemps encore, on gardera le souvenir traumatisant de l'échec de la grosse industrie et des projets Ritter. Mais une psychologie industrielle est née, qui fait se développer les industries aux débuts modestes: industries alimentaires, cartonnages et petites industries de toutes sortes.

En avril 1880, s'ouvre à Fribourg la deuxième succursale, après Zürich, de la Banque populaire de Berne, qui deviendra quelques mois plus tard la Banque populaire suisse. C'est également en 1880 qu'une Société de Brasserie bavaroise se constitue à Fribourg, la future brasserie de Beauregard. Tout n'a donc pas

⁹⁴ CH. RAEMY, op. cit.

⁹⁵ Compte rendu du Conseil d'Etat pour 1878, p. 107-108. Actuellement ce sont plus de 250 entreprises qui sont soumises à la loi sur les fabriques.

disparu à la fin du «mirage» Ritter! Mais peut-on vraiment affirmer que l'économie fribourgeoise a «décollé» dans les années 1870? 96

La période étudiée commence en 1847 au moment de l'irruption violente du radicalisme sur la scène politique fribourgeoise. Cet événement, d'une portée considérable, en liaison avec la réalisation du marché intérieur par la formation de l'Etat fédératif au niveau national, constitue effectivement un stimulus actif: l'échelle des valeurs traditionnelles est bouleversée, les problèmes économiques viennent s'ajouter aux problèmes politiques, sans qu'on sache vraiment où passe la limite entre les deux. Par la suite, sous le régime radical comme sous le régime libéral-conservateur, on peut affirmer que l'appareil politique ne s'est pas opposé au développement industriel. Cependant il ne s'est pas révélé des plus favorables non plus! Dans les années 70, on ne peut s'empêcher de mettre en parallèle l'échec de la grande industrie en ville de Fribourg et le retour progressif de la droite conservatrice au pouvoir, après l'élimination d'Hubert Charles, l'homme de 1830. L'Etat n'est absolument pas intervenu lors du désastre des projets Ritter au milieu des années 70. Le rapport politiqueindustrie s'avère plutôt tendu. L'agriculture par contre, qui reste le secteur économique essentiel du canton, bénéficia d'un appui considérable de la part du gouvernement.

La période qui suit 1848 se caractérise par un gonflement spectaculaire des dépenses de l'Etat, avec en premier lieu la création du chemin de fer. Nous avons montré l'absence d'impact direct de cette réalisation sur le démarrage de l'économie. Les effets secondaires, d'ailleurs, ne se laissent pas facilement cerner non plus. Cette création montre néanmoins que les dépenses de l'Etat se justifient par des placements qui devraient être productifs. L'administration politique, par le biais d'une fiscalité affinée, s'y substitue aux investisseurs privés.

⁹⁶ Pour une interprétation globale de l'économie fribourgeoise, voir: R. RUFFIEUX, Structures sociales et conjoncture économique. In: Monnaies de Fribourg, Fribourg 1969.

Dans le même temps, l'appareil de drainage de l'épargne intérieure du canton se perfectionne, par la mise en place de ce qui peut constituer un premier système bancaire à Fribourg (Banque cantonale, Caisse hypothécaire, puis Caisse d'amortissement). Le mode de financement du chemin de fer tend à prouver — et c'est un signe de dynamisme — que des capacités d'attirer le capital étranger dans des dépenses d'infrastructures se manifestent à Fribourg. A cet égard, la modification de la conjoncture dans un sens favorable après la guerre franco-allemande, va permettre l'apport de nouveaux capitaux étrangers, dans des secteurs qui n'apparaissent rentables qu'à plus ou moins long terme. La formation de la Société générale suisse des Eaux et Forêts en demeure l'illustration flagrante: investissements considérables dans des équipements comme les distributions d'eau courante et de force télodynamique, dont la rentabilité se trouvait assujettie à la croissance ultérieure d'autres branches industrielles. Sur ce dernier point, il faut rendre hommage à Guillaume Ritter d'avoir perçu l'effet multiplicateur de ses projets.

Si l'on examine les bases démographiques de ces transformations économiques, on constate que la population fribourgeoise augmente à un rythme assez lent par rapport à d'autres cantons suisses, sans que ce rythme soit perturbé par des accélérations ou des décélérations sensibles. La croissance de la population en ville de Fribourg semble plus sujette aux aléas de la conjoncture. Elle augmente de 25 % entre 1850 et 1880 plus rapidement que celle du canton qui ne croît que de 15 % dans le même temps. Mais comme l'a montré l'étude de la main-d'œuvre, en aucun cas la création des postes de travail dans l'industrie n'a pu devancer le rythme d'accroissement démographique, même si la main-d'œuvre est disponible à meilleur compte que dans d'autres régions de la Suisse, et le coût de la vie moins élevé.

Les années 1870 se définissent par des investissements dans des industries de transformation. Ces investissements mobilisent l'épargne intérieure, mais sont surtout financés par des capitaux extérieurs au canton. Les industries nouvelles concernent essentiellement la transformation de matières premières, en l'occurence le bois. La Société des Eaux et Forêts est basée financièrement

sur la scierie dont les procédés — il faut le noter — sont extrêmement modernes. La fabrique de wagons est en partie liée à la présence de bois bon marché. La fabrique d'engrais, quant à elle, centre son développement sur les potentialités d'un marché local. Et pourtant, ce sont ces industries somme toute marginales, mais à l'appareil de production moderne, qui sont les artisans de ce que l'on pourrait appeler une «petite» révolution industrielle à Fribourg dans les années 70.

Cependant, il apparaît que ces transformations évidentes et considérables n'ont pas suffi pour transformer l'économie fribourgeoise. Elle reste encore essentiellement agricole après 1880. On ne peut donc parler de véritable démarrage de l'économie fribourgeoise. La «petite» révolution industrielle, d'un modèle extrêmement particulier, se produit suivant un processus ralenti dans des conditions plutôt défavorables. Locale, elle se limite à la ville de Fribourg. Ses effets dans le temps sont restreints puisque la plupart des créations des années 70 n'ont eu qu'une éphémère existence. Les raisons de cet échec du décollage industriel, il faut les rechercher dans la déficience des réactions qu'a opposé la société fribourgeoise à ces modifications économiques.

Nous avons montré comment, au cours des années 1850-1880, s'était peu à peu formée une classe d'entrepreneurs dans le commerce, la banque, le chemin de fer, puis dans l'industrie dès 1870. Or, il faut en définitive admettre que ce que nous avons appelé l'élite sociale, politique et économique fribourgeoise n'a pas pu assumer son rôle moteur dans la croissance économique. Ce n'est donc pas une véritable élite du point de vue strictement sociologique, puisqu'elle n'a pas exercé pleinement son rôle dominant. L'abbé Charles Raemy avait déjà compris le phénomène. Ce catholique-libéral, qui n'a de l'industrie qu'une vision folklorique, écrivait cependant en 1883:

« Ce ne sont ni les capacités, ni les capitaux qui manquent dans le canton de Fribourg; mais il faudrait rapprocher ceux-ci de celles-là. Il faudrait que les hommes qui ont les moyens financiers viennent en aide à ceux qui n'ont que leur intelligence ou le travail de leurs mains »⁹⁷.

⁹⁷ CH. RAEMY, Op. cit., p. 54.

Les Fribourgeois, lorsqu'ils participent à des créations industrielles, n'apparaissent qu'en tant que simples bailleurs de fonds. Les capitaux disponibles existent à Fribourg, et nous avons tenté une approche de ce problème fondamental pour la compréhension de la croissance économique. Une certaine masse financière ressort des statistiques des caisses d'épargne et des dépôts dans les banques; les souscriptions aux titres de l'Etat et aux emprunts révèlent une certaine part fribourgeoise, modeste bien sûr, en regard des capitaux non fribourgeois. Or, d'une façon générale, les banques (surtout la Bsnque cantonale, établissement le plus important), n'assumèrent pas leur rôle de soutien à l'industrie et au chemin de fcr. Les eapitaux fribourgeois ne sont pas des capitaux spéculatifs. Aussi se vérifie encore ce que Jean Picot affirmait déjà en 1830: les Fribourgeois, écrit-il,

« préfèrent jouir avec simplicité de ce qu'ils ont hérité de leurs pères, que de courir des chances en se livrant à des spéculations mercantiles »98.

Les promoteurs du développement économique sont étrangers au canton. Même au niveau des cadres intermédiaires des entreprises, la présence fribourgeoise est peu marquée. Fribourg ne peut pas fournir de spécialistes. Guillaume Ritter représente le type du promoteur aventurier venu de l'extérieur, et qui trouve à Fribourg une prédisposition favorable à ses projets. Au centre de l'échec de la révolution industrielle des années 70, on trouve donc cette dissociation entre les compétences techniques et les possibilités du capital. L'élite fribourgeoise en formation n'est de loin pas une élite capitaliste, au sens manchestérien du terme.

Ce manque de réalisateurs à Fribourg se fait encore sentir lorsqu'on se penche sur la mentalité d'accueil qui règne au moment de la publication des projets Ritter. On peut alors sans exagérer parler de «mirage Ritter». L'euphorie est à son comble, lorsque la finance bâloise décide de soutenir financièrement les projets (au moins dans la fraction consciente de l'opinion). D'où

⁹⁸ J. PICOT, Statistique de la Suisse. Genève 1830, p. 325.

ces phrases du *Chroniqueur*, révélatrices d'une mentalité d'accueil passive:

« Quand un Bâlois se jette par les fenêtres, il n'y a pas grand danger à le suivre, disait un de nos premiers magistrats dans la mémorable séance du Grand Conseil où l'on discutait l'emprunt des 16 millions; disons aujourd'hui: quand nous voyons les Bâlois venir chez nous, nous apporter leurs capitaux, leur savoir-faire, devons-nous douter encore, ne pouvons-nous pas les suivre, à distance bien entendu, car nous ne pouvons les imiter, mais au moins répétons sans cesse, confiance et courage »99.

Ce manque de réactions positives de la société fribourgeoise, face aux expériences industrielles des années 70, s'avère donc en définitive essentiel pour comprendre l'échec de cette tentative de démarrage de l'économie fribourgeoise. Fribourg, canton extrêmement fermé, ne pouvait offrir, ni l'investissement suffisant, ni l'esprit d'entreprise, ni les relations industrielles nécessaires. A ces données inhérentes, vinrent s'ajouter encore des circonstances extérieures peu propices, une conjoncture de crise dès 1873. Fribourg ne manquera cependant pas vers 1890, la révolution de l'électricité, celle que l'on qualifie volontiers de seconde révolution industrielle. Les bases de ces nouveautés seront les installations transformées de l'ancienne Société générale suisse des Eaux et Forêts. Alors Guillaume Ritter, l'âme de la révolution manquée de 1870, pourra se considérer comme un précurseur, mal compris parce qu'en avance sur son époque. Il écrira en 1903:

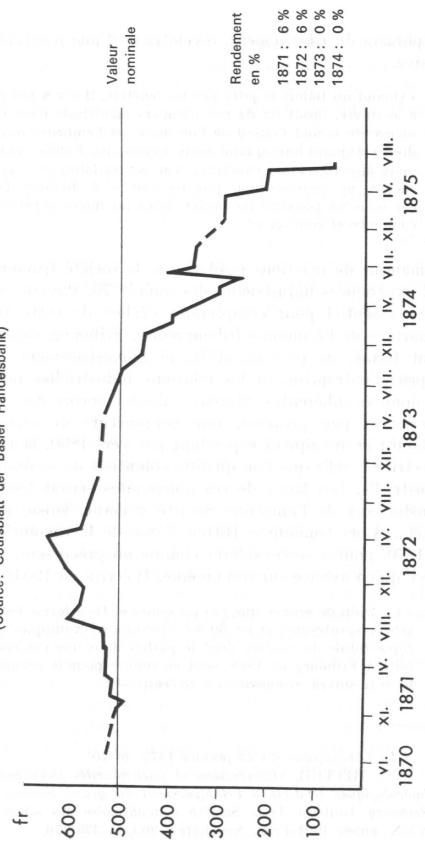
« Le grain de sénevé que j'ai pu semer se transforme peu à peu en un arbre gigantesque, et les 60 000 chevaux hydrauliques de force théorique totale du canton, dont je parlais dans une conférence publique faite à Fribourg en 1868, sont en œuvre pour le premier tiers déjà; le reste suivra sûrement avec le temps »¹⁰⁰.

⁹⁹ Le Chroniqueur du 23 janvier 1872 (nº 10).

¹⁰⁰ G. RITTER, Observations et particularités techniques, géologiques et hydrologiques relatives à l'établissement du grand barrage de la Sarine à Fribourg. Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, t. XXX, année 1901-1902, Neuchâtel 1903, p. 375-376.

Société générale suisse des Eaux et Forêts à Fribourg





Au cours du XIXe siècle, Fribourg est passé de l'économie patricienne à l'économie bourgeoise. Cependant, malgré la lenteur du processus de croissance, ce canton très fermé et sa bourgeoisie timorée ont ressenti — lointainement — le contrecoup de l'ascension et de l'apogée des bourgeoisies conquérantes en Europe. Peu à peu, Fribourg secoue le carcan des vieilles structures. L'économie capitaliste s'installe par étape: l'échec de la décennie 70 prépare la réussite des décennies 80 et 90. Ces années constituent un tournant d'importance mondiale, où, selon le mot de Morazé¹⁰¹, «un capitalisme chasse l'autre». Capitalisme financier, impérialisme colonial, mouvements de concentration des entreprises, montrent qu'à la fin du siècle, une société nouvelle est en train de se constituer.

¹⁰¹ CH. MORAZÉ, Les bourgeois conquérants. XIX^e siècle. Paris 1957, p. 408.